

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant la date du concours d'entrée et d'accès aux études
de premier cycle en sciences médicales et dentaires et la
date limite des inscriptions à ce concours en vue de l'année
académique 2025-2026**

A.Gt. 13-12-2024

M.B. 15-01-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, article 1^{er}, §2, alinéa 2, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022 ;

Vu le « Test genre » du 17 octobre 2024 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1^o, du décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire du 05 novembre 2024, en application de l'article 33, 2^o, du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis n° 77.168/2 du Conseil d'Etat, donné le 25 novembre 2024, en application de l'article 84, §1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vue de l'année académique 2025-2026, le concours d'entrée et d'accès visé à l'article 1^{er}, §2, alinéa 1^{er}, du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022, est organisé le 28 août 2025.

La date limite des inscriptions est fixée au 10 juillet 2025 inclus.

Article 2. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 décembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE